



Nemours
ville active

P.L.U.

PLAN LOCAL d'URBANISME

Pièce 5.1 : SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

« APRES MODIFICATION SIMPLIFIEE »

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23/03/2017

Et exécutoire depuis le 27/03/2017

Modification simplifiée approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 13/12/2018

*Modification simplifiée n°2 approuvée
par délibération du Conseil Municipal
en date du 09/12/2021.*

- 5.1.1. Plans des servitudes d'utilité publique
- 5.1.2. Liste des servitudes d'utilité publique
- 5.2.3. Plan de prévention des risques inondation de la Vallée du Loing - notice de présentation
- 5.2.4. Périmètre de servitudes attaché à l'établissement TBG à Saint-Pierre-lès-Nemours

LEGENDE DU PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

	A1 - Servitude relative à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier
	A4 - Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux
	AC1 - Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits
	AS1 - Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
	EL3 - Servitude de halage et de marchepied
	EL7 - Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales et communales
	I4 - Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine
	INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
	PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
	PT2 - Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
	IPT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunication
	Périmètre de protection de l'acqueduc (numérisation à partir du POS de 2013)
	Secteur affecté par le bruit

PM1 - Plan de prévention du risque inondation

	Zone bleue foncée
	Zone bleue claire
	Zone verte
	Zone jaune claire
	Zone jaune foncée
	Zone marron
	Zone rouge

LEGENDE DETAILLEE DU PPRI VALLEE DU LOING

A préserver de toute urbanisation nouvelle		Zone Rouge : Zone correspondant au lit mineur du Loing, au canal de Loing. Possibilité de constructions très réduites.
		Zone Marron : Secteurs naturels (extension d'urbanisation interdite) ou faiblement urbanisés avec une urbanisation interdite (sauf extension <10 m2 de SP et <20 m2 annexes)
Limitation de la densité de population		Zone Jaune foncé : Secteur naturels avec implantations de constructions éparsees. Possibilité de constructions nouvelles très restreintes et extension admises dans certaines limites (< à 20 m2 de SP ou < 20 m2 annexes). En dessous de 40m du lit mineur les dispositions sont celle de la zone rouge.
		Zone Jaune clair : Autorise la poursuite de l'urbanisation (Maison individuelles uniquement) dans les formes actuelles tout en contrôlant le nombre de personnes. En dessous de 40m du lit mineur les dispositions sont celle de la zone rouge.
		Zone Bleu foncé : Autorise le développement et la reconstruction de la ville. Construction d'habitations nouvelles possible en « dents creuses » uniquement. Construction et extension de locaux à usage économique aussi.
		Zone Bleu clair : Construction d'habitations nouvelles possible en « dents creuses » uniquement. Construction et extension de locaux à usage économique aussi.
Nouvelles constructions admises sous réserve du respect de certaines règles		Zone Verte : Toutes constructions admise.

Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20211210-21-109b-DE
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022

P.L.U.

PLAN LOCAL
d'URBANISME

Pièce 5.1.2 : LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE
PUBLIQUE

PIECE 5-1-1 : PLAN DES SERVITUDES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE SEINE ET MARNE

Liste des servitudes d'utilité publique

Commune	Intitulé	Catégorie	Code	Caractéristique	Acte instituant	Gestionnaire	Coordonnées
77333 NEMOURS	PROTECTION DES BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER	Code Forestier -Abrogée par l'article 72 de la loi n 2001-602 du 9/7/2001 d'orientation sur la forêt	A1	Forêt communale de Nemours	Sans objet	Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne	288 rue G.Clemenceau BP 596/ 77005 Melun cedex \ 01 60 56 71 71
77333 NEMOURS	CONSERVATION DES EAUX TERRAINS RIVERAINS COURS D'EAU	Articles L.211-7 et L.215-4 du code de l'environnement et L.151-37-1 et R. 152-29 à R.152-35 du code rural	A4	Libre passage sur les Berges du Loing	Arrêté Préfectoral n 88/DAE/SERV/018 du 13 Juin 1988	Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne	288 rue Georges Clemenceau - BP 596 - 77005 Melun cedex - 01 60 56 71 71
77333 NEMOURS	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES	Articles L.621-1 à L.621-32 du code du patrimoine et décret 2007-487 du 30 mars 2007	AC1	Classé MH - Eglise Saint Jean Baptiste	Arrêté du 10 février 1977	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	Pavillon SULLY / 77300 / FONTAINEBLEAU / 01 64 22 27 02
77333 NEMOURS	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES	Articles L.621-1 à L.621-32 du code du patrimoine et décret 2007-487 du 30 mars 2007	AC1	Classé MH - Château	Arrêté du 10 février 1977	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	Pavillon SULLY / 77300 / FONTAINEBLEAU / 01 64 22 27 02
77333 NEMOURS	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES	Articles L.621-1 à L.621-32 du code du patrimoine et décret 2007-487 du 30 mars 2007	AC1	Inscrits à l'inventaire des MH - Restes de l'ancienne chapelle seigneuriale près du château	Arrêté du 14 avril 1926	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	Pavillon SULLY / 77300 / FONTAINEBLEAU / 01 64 22 27 02
77333 NEMOURS	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES	Articles L.621-1 à L.621-32 du code du patrimoine et décret 2007-487 du 30 mars 2007	AC1	Inscrits à l'inventaire des MH - Grand Pont	Arrêté du 19 mars 1926	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	Pavillon SULLY / 77300 / FONTAINEBLEAU / 01 64 22 27 02
77333 NEMOURS	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES	Articles L.621-1 à L.621-32 du code du patrimoine et décret 2007-487 du 30 mars 2007	AC1	Inscrits à l'inventaire des MH - Hospice à Nemours : Bâtiments XVIIe siècle - Escalier intérieur à balustres de bois - bâtiment 5 (flanqué de son lavoir) - bâtiment 4 pour la partie longeant la rivière.	Arrêté du 14 avril 1926	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	Pavillon SULLY / 77300 / FONTAINEBLEAU / 01 64 22 27 02
77333 NEMOURS	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES	Articles L.621-1 à L.621-32 du code du patrimoine et décret 2007-487 du 30 mars 2007	AC1	Inscrits à l'inventaire des MH - Maison des receveurs	Arrêté du 19 mars 1926	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	Pavillon SULLY / 77300 / FONTAINEBLEAU / 01 64 22 27 02
77333 NEMOURS	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES	Articles L.621-1 à L.621-32 du code du patrimoine et décret 2007-487 du 30 mars 2007	AC1	Inscrits à l'inventaire des MH - Façade - 7 rue du Château	Arrêté du 14 avril 1926	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	Pavillon SULLY / 77300 / FONTAINEBLEAU / 01 64 22 27 02
77333 NEMOURS	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES	Articles L.621-1 à L.621-32 du code du patrimoine et décret 2007-487 du 30 mars 2007	AC1	Inscrits à l'inventaire des MH - Périmètre de protection de l'église Saint Pierre et Saint Paul de Saint-Pierre les Nemours	Arrêté du 14 avril 1926	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	Pavillon SULLY / 77300 / FONTAINEBLEAU / 01 64 22 27 02

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE SEINE ET MARNE

Liste des servitudes d'utilité publique

Commune	Intitulé	Catégorie	Code	Caractéristique	Acte instituant	Gestionnaire	Coordonnées
77333 NEMOURS	PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES	Articles L.621-1 à L.621-32 du code du patrimoine et décret 2007-487 du 30 mars 2007	AC1	Inscrits à l'inventaire des MH - Musée de Préhistoire d'Ile -de- France	Arrêté du 21 octobre 2002.	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	Pavillon SULLY / 77300 / FONTAINEBLEAU / 01 64 22 27 02
77333 NEMOURS	PROTECTION DES SITES ET MONUMENTS NATURELS	Code de l'environnement articles L.341-1 à L.341-15-1	AC2	Site classé - des Rochers Le Mont d'Elivet - Le Croc aux Loups - Les Gros Monts et Les Beaugards.	Décret du 30 juin 1928	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie	Service nature, paysage et ressources - 10 rue Crillon - 75194 Paris Cedex 04 / 01 71 28 44 69
77333 NEMOURS	PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES	Articles L1321-2 et R.1321-6 et suivants du Code de la Santé Publique et Article L.215-13 du Code de l'environnement	AS1	Captage de "Chaintreauville" à Saint Pierre Les Nemours	Arrêté Préfectoral N 82/DDA/AE2/112 du 2 Juillet 1982	Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne	288 rue G.Clemenceau BP 596/ 77005 Melun cedex \ 01 60 56 71 71
77333 NEMOURS	PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES	Articles L1321-2 et R.1321-6 et suivants du Code de la Santé Publique et Article L.215-13 du Code de l'environnement	AS1	Captage du puits à drains de l'Ile des Doyers sur Saint-Pierre-Les-Nemours	Arrêté Préfectoral n 08 DAIDD EC 06 du 4/7/2008	Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne	288 rue G.Clemenceau BP 596/ 77005 Melun cedex \ 01 60 56 71 71
77333 NEMOURS	SERVITUDES DE HALAGE ET MARCHEPIED	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	EL3	Rives du Loing	Sans objet	Service de la navigation de la Seine	2 quai Grenelle / 75732 / PARIS CEDEX 15 / 01 40 58 29 99
77333 NEMOURS	ALIGNEMENT DES VOIES NATIONALES DEPARTEMENTALES ET COMMUNALES (Pour les alignements sur voies communales se rapprocher des communes)	Articles L.112-1 à L.112-7 du code de la voirie routière	EL7	RD 607 (exRN 7) RD 40 et RC rue des Guichettes RD 225 RD 403 RC Place de la république, rue Gauthier 1er, rue Sanson et place Dupont de Nemours RC rue du Docteur Choppy	Délibérations du : 10.10.1873 23.08.1882 10.10.1873 10.10.1873 et 31.08.1881	Conseil Général de Seine et Marne et Direction des Routes Ile de France	CG - 45 rue Général de Gaulle / 77000 MELUN / 01 64 14 73 21 (pour les RD) DIRIF - 2,4,6 rue Olof Palme/94046/CRETEIL Cedex / 01 46 76 87 00 (pour les RN)
77333 NEMOURS	GAZ CANALISATIONS DISTRIBUTION ET TRANSPORT DE GAZ.	Articles L.433-5 et 6 et L.433-8 à 10 et L.521-7, 8 et 12 du code de l'énergie et R.555-1 à R.555-52 du code de l'environnement	I3	Canalisations 150 CHATEAU LANDON - NEMOURS "Plateau" 100 Antenne NEMOURS 80 Antenne ST PIERRE les NEMOURS 100 Antenne du poste "NEMOURS Hospital" 100 NEMOURS - BOURRON MARLOTTE	Conv. Amiables " " " " " " " "	Grouppe Gazier Région ILE DE FRANCE	14 rue Peloutier Croissy-Beaubourg / 77437 / Marne La Vallée Cédex 02 / 01 64 73 69 40
77333 NEMOURS	ELECTRICITE ETABLISSEMENT DES	Articles L.433-5 et 6 et L.433-8 à 10 et L.521-7, 8 et 12 du code de	I4	Ligne aérienne : 63 kV N°1 Grande Paroisse - Guinebeff	Conv. Amiables	RTE - Réseau de Transport d'électricité	66 avenue Anatole France -BP44 94401 VITRY-SUR-SEINE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE SEINE ET MARNE

Liste des servitudes d'utilité publique

Commune	Intitulé	Catégorie	Code	Caractéristique	Acte instituant	Gestionnaire	Coordonnées
NEMOURS Accusé de réception n° 077-2022-0703339-2021-10-21-109b-01 Date de transmission : 15/04/2022 Date de réception préfecture : 15/04/2022	CANALISATIONS ELECTRIQUES	l'énergie et R.555-1 à R.555-52 du code de l'environnement				Groupe Maintenance et Réseau	Tel 0145733600 Fax 0146800220
	VOISINAGE DES CIMETIERES	Articles L.2223-1 et L.2223-5 du code général des collectivités territoriales	INT1	Voisinage d'un cimetière	Néant	Commune	/ / /
NEMOURS	Plan d'exposition aux risques naturels prévisibles	Articles L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.562-10 du Code l'environnement et article L.174-5 du code minier	PM1	Vallée du Loing de Château-Landon à Fontainebleau - PPRI	Arrêté préfectoral 06 DAIDD ENV n 191 du 03/08/2006	Direction Départementale des Territoires	288 rue Georges Clémenceau BP 596 / 77005 / MELUN CEDEX / 01 60 56 71 71
NEMOURS	PROTECTION DES CENTRES DE RECEPTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES	Articles L.57 à L.62-1 et R.27 à R.39 du code des postes et article L.5113-1 du code de la défense	PT1	Centre de Nemours - "Rocher Vert" - TDF	Décret du 12/10/1981	Télédiffusion de France - DO Paris	4 avenue Ampère - Montigny le Bretonneux - 78897 SAINT QUENTIN EN YVELINE / 01 30 23 54 41
NEMOURS	PROTECTION DES CENTRES RADIOELECTRIQUES EMISSION RECEPTION CONTRE LES OBSTACLES	Articles L.54 à L.56-1 et R.21 à R.26-1 et R.39 du code des postes et article L.5113-1 du code de la défense	PT2	Centre de Nemours - Rocher-Vert	Décret du 15 avril 1981	Télédiffusion de France - DO Paris	4 avenue Ampère - Montigny le Bretonneux - 78897 SAINT QUENTIN EN YVELINE / 01 30 23 54 41
NEMOURS	RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS TELEPHONIQUES TELEGRAPHIQUES	Articles L.45-9 et L.48 du code des postes	PT3	Câble N 345/01 - 438/01	Conv. amiables	France Telecom - Orange - Unité Pilotage réseau Ile de France	21 rue Navarin - 75009 PARIS
NEMOURS	RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS TELEPHONIQUES TELEGRAPHIQUES	Articles L.45-9 et L.48 du code des postes	PT3	Câble N 460/04	A.P 8.09.77 + C.A	France Telecom - Orange - Unité Pilotage réseau Ile de France	21 rue Navarin - 75009 PARIS